

lejournal

Juin
2021

GUÉMÉNÉ
SUR
SCORFF



LA HALLE



EMBELLISSEMENT DU BOURG

Permanences des élus	p. 2
L'édito	p. 2
État civil	p. 3
Conseils Municipaux	p. 3-4
Panneau lumineux	p. 5
Travaux	p. 5
Élections	p. 6
Déclaration de revenus	p. 6
Dispositif Argent de poche	p. 6
Sécurité routière	p. 6
Mutuelle communale	p.6
Déjections canines	p. 7
Merule	p. 7
Villes et villages fleuris	p. 7
Vaccination	p. 8
Médiathèque	p. 9
Résidence autonomie	p. 9
Wimov	p. 9
Les agents ont du talent	p. 10
La voix de l'opposition	p. 10
L'office de tourisme	p. 11
Les Jeudis de Guéméné	p. 11
Agenda	p. 11

Bulletin d'information municipale

Crédits photos : Mairie de Guéméné

Conception et impression :

Imprimerie du Scorff - Roudenn Grafik

Tirage : 800 exemplaires

Imprimé sur papier PEFC

(bois issu de forêts gérées durablement)



L'édito

Nous venons de vivre une période inédite et très compliquée.

Chacune et chacun d'entre nous espère un retour rapide à une vie normale. Durant ces longs mois, nous avons dû accepter les contraintes indispensables pour retrouver cette liberté.

Je tiens à vous féliciter et à vous remercier d'avoir tenu bon.

J'ai une pensée pour nos commerces et en particulier nos restaurateurs. Cette période aura été pour eux particulièrement difficile. Nous devons tous être solidaires et faire en sorte que, dès que possible, nous leur témoignons notre soutien en leur réservant nos achats.

Je pense également à tous nos bénévoles qui espéraient pouvoir organiser les grandes manifestations estivales qui font notre renommée. Malheureusement, ce ne sera pas possible cette année encore.

Il nous faut malgré tout rester optimiste. L'organisation de la vaccination a connu un grand succès.

Plus de 300 Guéménéois, hors structures, en ont bénéficiés.

Espérons que les semaines et les mois à venir seront l'occasion de nous retrouver enfin, dans ces moments de convivialité.

Le programme des animations, riches et variées, qui vous est présenté devrait le permettre.

C'est notre souhait le plus cher.

Cordialement

René LE MOULLEC

Maire de Guéméné-sur-Scorff

Sites Internet :

www.guemene-sur-scorff.com

www.roimorvancommunaute.com

www.tourismepaysroimorvan.com

Horaires d'ouverture de la mairie

Du lundi au vendredi : 8h30 à 12h00 - 13h30 à 17h00 (permanence tél. jusqu'à 17h30) - Tél. 02 97 51 20 23

Permanences des élus

René LE MOULLEC , Maire	Sur rendez-vous
Monique LE TENNIER (1 ^{ère} adjointe, chargée du personnel et des logements communaux)	Sur rendez-vous
Michel LE NESTOUR (2 ^{ème} adjoint, chargé des finances)	Le jeudi de 10h à 12h sur rendez-vous
Christiane LE MOUÉE (3 ^{ème} adjointe, chargée des affaires sociales)	Le mardi de 10h à 12h sur rendez-vous

Délibérations

SÉANCE DU 19 JANVIER 2021

DM N° 4 POUR LE BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE POUR L'EXERCICE 2020

Il est proposé au Conseil Municipal la décision modificative n°4, articulée comme ceci :

Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
Chapitre ou Article	Décision Modificative	Nouveau total BP 2020	Chapitre ou Article	Décision Modificative	Nouveau total BP 2020
Art 60612	1 500.00€	51 500.00€			
Art 66111	1 500.00€	55 000.00€			
Art 023	-26 500.00€	125 845.09€			
Art 675	19 500.00€	19 500.00€			
Art 6534	4 000.00€	4 000.00€			
TOTAL	0.00€	1 603 948.00 €	TOTAL		

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
Chapitre ou Article	Décision Modificative	Nouveau total BP 2020	Chapitre ou Article	Décision Modificative	Nouveau total BP 2020
Art 1641	-641 000.00€	238 500.00€	Art 021	-26 500.00€	129 845.09€
Art 166	650 000.00€	650 000.00€	Art 2115	19 500.00€	19 500.00€
Art 276348	-16 000.00€	182 883.65€			
TOTAL	-7 000.00 €	1 582 264.40 €	TOTAL	-7 000.00€	1 582 264.40 €

DM N° 1 POUR LE BUDGET LOTISSEMENT LA GARENNE DE LA COMMUNE POUR L'EXERCICE 2020

Il est proposé au Conseil Municipal la décision modificative n°1, articulée comme ceci :

Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
Chapitre ou Article	Décision Modificative	Nouveau total BP 2020	Chapitre ou Article	Décision Modificative	Nouveau total BP 2020
Art 71355	71 018.39€	112 018.39€	Art 7015	14 300.00€	55 300.00€
Art 023	-53 481.59€	0.00€	Art 7478	3 236.80€	3 236.80€
TOTAL	17 536.80€	192 018.39	TOTAL	17 536.80€	192 018.39

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
Chapitre ou Article	Décision Modificative	Nouveau total BP 2020	Chapitre ou Article	Décision Modificative	Nouveau total BP 2020
			3555	71 018.39€	112 018.39€
			021	-53 481.59€	00.00€
			168741	-17 536.80€	181 346.85€
TOTAL			TOTAL	00.00€	293 365.24 €

SUBVENTION D'ÉQUILIBRE AU BUDGET LOTISSEMENT LA GARENNE

Réévalué en fin d'exercice, le montant de cette avance est de 156 592,48 €, alors qu'un montant de 198 883,65 € a été voté au budget prévisionnel 2020.

PROJET DE CONVENTION EPF POUR LES ÉTUDES DE L'HÔPITAL

L'établissement public foncier de Bretagne (EPF - établissement public d'État) a pour mission d'assister les collectivités publiques sur les volets fonciers de leurs projets d'aménagement, en matière d'ingénierie, d'acquisition, de portage foncier et de proto-aménagement (dépollution/déconstruction). Dans ce cadre, cet établissement est habilité, dans la

région Bretagne, à procéder pour le compte des collectivités territoriales à toutes acquisitions et procédures foncières, opérations immobilières, études et travaux de nature à faciliter l'aménagement au sens de l'article L 300-1 du Code de l'Urbanisme.

AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DU MARCHÉ AUX PORCS

Le projet s'inscrit dans la continuité de la réalisation du jardin intergénérationnel, situé à proximité. La collectivité est accompagnée par un maître d'œuvre : l'atelier Ersilie (Guer, 56) a déposé l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 18 000 € HT. L'enveloppe financière prévisionnelle du projet d'aménagement (Travaux - Voirie - Espaces verts) porte sur 166 000 € HT.

PERSONNEL COMMUNAL

Le conseil municipal établit le taux de promotion à 100 % pour les agents remplissant les conditions d'avancement de grade (adjoint du patrimoine de 1^{re} classe).

PROJET DE CONVENTION SOLIMUT

La municipalité souhaite améliorer les conditions d'accès à une couverture de frais de santé pour les administrés, notamment les plus modestes, sans aucune obligation.

Sans aucune exclusivité, la commune remplit un rôle de « relais d'information » et « de facilitateur » auprès des habitants, selon un concept simple, solidaire : obtenir par effet de masse un « prix de groupe » intéressant.

PROLONGATION DU PLAN D'AMÉNAGEMENT PATRIMONIAL (PAP)

Il est proposé de prolonger le PAP 2016-2020 de six mois, soit jusqu'au 30 juin 2021.

PROJET 2021-2026 « PETITES VILLES DE DEMAIN »

Le Maire annonce, et cela a été confirmé et relayé, que la commune de Guémené-sur-Scorff a été sélectionnée par la Préfecture du Morbihan pour le programme « Petites villes de demain ».

Gourin et Le Faouët sont les deux autres communes élues au programme sur le territoire de Roi Morvan Communauté.

A la différence du programme de revitalisation des bourgs ruraux, pour lequel un dossier avait été constitué, cette sélection est le résultat d'une proposition directe de la Préfecture.

Cette sélection récompense le travail accompli et permet, dans le cadre du mandat à venir, de poursuivre les engagements pour dynamiser, développer et embellir la cité guémenoise.

État civil

Décès

DEMONTIS Pierre Eugène
LE MÉTAYER Bernadette Francine
épouse HERVÉ
LE BOURLIGU Anthony
LAVOLÉ Isabelle Armande
JOUAN Arsène Désiré

le 17 janvier
le 10 février

le 2 mars
le 9 mars
le 14 avril

Naissances

10 naissances de mai 2020 à mai 2021

Délibérations

SÉANCE DU 30 MARS

FINANCES LOCALES

Les opérations de recettes et de dépenses sont régulières et suffisamment justifiées. Les comptes de gestion et les comptes administratifs sont parfaitement concordants.

Les comptes de gestion 2020 pour les budgets Commune, Lotissement de la Garenne et Assainissement sont approuvés. Les comptes administratifs 2020 pour les budgets Commune, Lotissement de la Garenne et Assainissement sont approuvés.

Finances locales : affectations des résultats du budget communal

Budget principal	SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES Compte 001 « Résultat reporté » : 139 266,69 €	SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES Compte 002 « Résultat reporté » : 282 953,92 €
Budget Assainissement	SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES Compte 001 « Résultat reporté » : 166 437,35€	SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES Compte 001 « Résultat reporté » : 235 708,89 €

Finances locales : vote des taux d'imposition 2021

Le Conseil Municipal est invité à voter les taux d'imposition pour l'année 2021, qui tiennent compte :

1. De la disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation sur les résidences principales
2. Du coefficient correcteur qui détermine la part départementale du foncier bâti transférée à la commune à hauteur des produits de la taxe d'habitation.

NATURE DE L'IMPÔT	TAUX 2020	TAUX 2021	BASES 2021
Taxe d'habitation	10,16 %	10,16 %	n/a
Taxe foncière communale sur le bâti	19,84 %	19,84 %	1 247 000 €
Taxe foncière départementale sur le bâti	15,26 %		
Nouveau taux communal de foncier bâti (issu du transfert du taux départemental)		35,10 %	
Taxe foncière communale sur le non bâti	38,37 %	38,37 %	5 900 €

Finances locales : budgets prévisionnels 2021

BP 2021 Commune	Fonctionnement : Dépenses 1 494 410,09 €	Fonctionnement : Recettes 1 494 410,09 €
	Investissement : Dépenses 1 559 573,35 €	Investissement : Recettes 1 559 573,35 €
BP 2021 Assainissement	Fonctionnement : Dépenses 222 324,35 €	Fonctionnement : Recettes 222 324,35 €
	Investissement : Dépenses 258 934,89 €	Investissement : Recettes 258 934,89 €
BP 2021 Lotissement	Fonctionnement : Dépenses 127 792,59 €	Fonctionnement : Recettes 127 792,59 €
	Investissement : Dépenses 127 792,59 €	Investissement : Recettes 127 792,59 €

VIE ASSOCIATIVE : SUBVENTIONS

L'attribution des subventions aux associations pour l'année 2021, est établie sur les conditions suivantes :

- Associations dont le siège est à Guémené s/ Scorff
- Associations extérieures actives sur la commune.

Marchés publics : Attribution du lot « Cloisons sèches - Isolation » concernant la création de 7 logements et 2 commerces par réhabilitation des sites de l'Odysée et de la Calèche. Il est proposé cette fois-ci d'attribuer le lot n°9 du marché à l'entreprise dont l'offre est classée la plus avantageuse : Lot n°9 : ATLANTI PLAC (Lanester) 100 674,12 € HT.

DYNAMISATION DES BOURGS RURAUX : AMÉNAGEMENT DE LA RUE ST ROCH

Cette étude est le résultat d'une large concertation. L'enveloppe financière prévisionnelle du projet d'aménagement porte sur 166 000 € HT. Mise à jour de la grille tarifaire 2021

Les tarifs du cimetière sont mis à jour suite aux travaux d'installation de cavurnes. Le règlement intérieur s'y rapportant est également adopté.

ÉCHANGE DE VOIES PUBLIQUES RUE J. LE LARDIC / ROUTE DE SAINT GILLES

- La rue J. Le Lardic intègrerait le domaine public départemental, dans la perspective de l'aménagement d'un giratoire à l'intersection avec la route RD 1.

- La rue de Saint Gilles intègrerait le domaine public communal, dans la perspective de maîtriser la circulation routière et notamment de limiter l'accès aux véhicules de plus de 3,5 tonnes.

LICENCE D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES VIVANTS

La commune de Guémené-sur-Scorff soutient et crée de l'animation culturelle et artistique. Elle doit être, selon la réglementation en vigueur, titulaire d'une licence d'Entrepreneur de spectacles vivants, afin d'assurer les animations et festivités organisées par la municipalité.

CONVENTION POUR L'APPUI DU SATESE

Le Département du Morbihan propose une adhésion au SATESE et à l'observatoire départemental de l'assainissement pour les années 2021 à 2023.

CONVENTION TERRITOIRE ZÉRO CHÔMEUR DE LONGUE DURÉE

La volonté du Conseil Municipal est de s'inscrire dans la continuité de son engagement dans l'expérimentation « Territoires zéro chômeur de longue durée » via l'action spécifique de l'association « Tous Vers l'Emploi » et de la (des) future(s) « Entreprise(s) à But d'Emploi » qui sera(seront) créée(s).

NUMÉROTATION RUE JEAN LE GUENEC

Le projet de numérotage des parcelles est adopté.

PANNEAU LUMINEUX

Du changement pour l'information de la population : la nouvelle application permet des messages plus ludiques, attractifs, en y ajoutant des images et des effets visuels, pour une communication plus moderne.

Communiquer via ce média est à la disposition des professionnels, des associations de Guémené-sur-Scorff pour une diffusion grand public.

Le gîte communal « l'échoppe du XV^e »

Le gîte « l'échoppe du XV^e » est lui aussi achevé, aménagé pour accueillir les premiers occupants.

Bâtisse de caractère idéalement située, sa réservation est exclusive à la plateforme AirBnB. Les recettes locatives permettront le financement des projets solidaires du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).



La Halle

La Halle située à proximité du Jardin intergénérationnel est en voie d'achèvement.

Premier bâtiment public de la ville doté d'un équipement de production d'électricité photovoltaïque, la halle est un futur lieu d'échange, d'animation et de convivialité de Guémené-sur-Scorff.

Embellissement du cadre de vie

Désireux de réaliser certains travaux et certains aménagements « en interne », les agents municipaux des services techniques ont démontré leur compétence et leur engagement professionnel. Outre la conversion de la Maison du XV^e en gîte communal, les interventions suivantes ont été menées :

- Élagage des arbres (place Bisson ; rue Pérès ; stade municipal)
 - Réfection du bloc sanitaire du camping municipal
 - Aménagement et fleurissement du passage du Clos des Princes
- De beaux travaux d'équipe...



Réhabilitation de l'Odyssée et de la Calèche

Les travaux se poursuivent.



CAVURNES

Des cases pour y entreposer les urnes cinéraires (4 par case) ont été posées au cimetière de la commune. Elles diversifient l'offre de service, en étant complémentaires aux concessions, au jardin du souvenir et au columbarium.

Élections départementales et régionales

Les électeurs sont conviés aux urnes pour renouveler leurs représentants élus au Conseil Départemental du Morbihan et au Conseil Régional de Bretagne. Il s'agit d'un double scrutin, qui se déroulera en application des mesures sanitaires liées à la pandémie Covid-19.

1^{er} tour le Dimanche 20 juin 2021 (8h00-18h00)

2nd tour le Dimanche 27 juin 2021 (8h00-18h00)

Vous pouvez vérifier par vous-même votre inscription sur les listes électorales sur le site www.service.public.fr.

Toute procuration pour les scrutins de juin 2021 est à établir de l'une des manières suivantes :

- Utiliser le téléservice, puis aller en personne à la gendarmerie ou au commissariat avec un justificatif d'identité et l'e-mail de confirmation du dépôt de la demande en ligne
- Imprimer le formulaire disponible sur internet, puis le remettre, en personne et en présentant un justificatif d'identité, à la gendarmerie ou au commissariat ou au tribunal ou dans un lieu accueillant du public défini par le préfet
- Remplir à la main le formulaire disponible sur place (gendarmerie ou commissariat ou tribunal, ou lieu accueillant du public défini par le préfet) et présenter en personne un justificatif d'identité.

Nota Bene : Les jours de vote, un électeur pourra détenir une ou deux procurations.

Déclaration de revenus

Depuis la mise en place du prélèvement à la source, le paiement de votre impôt sur le revenu est facilité et s'adapte à l'évolution de vos revenus et de votre situation au cours de l'année.

Cependant, il est toujours nécessaire de déclarer ses revenus pour faire le bilan de l'année qui s'est écoulée et bénéficier, le cas échéant, d'un remboursement, ainsi que pour mettre à jour votre taux de prélèvement à la source.

Votre déclaration doit impérativement être transmise à la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) avant le 20 mai si vous faites une déclaration papier et avant le 8 juin si vous déclarez vos revenus en ligne.

Vous pouvez aussi être concerné par la déclaration automatique

Pour la deuxième année consécutive, la déclaration automatique est mise en place pour vous simplifier la vie en vous permettant, si possible, de ne plus déposer votre déclaration, dès lors que l'administration dispose de toutes les informations nécessaires à la taxation de vos revenus. Pour savoir si vous en bénéficiez rendez-vous sur :

<https://www.economie.gouv.fr/particuliers/declaration-automatique-impot-revenus>

Dispositif Argent de poche



Le dispositif « Argent de poche » est reconduit pour les mois de juillet et août 2021.

Réservé aux jeunes de Guéméné-sur-Scorff âgés de 16 et 17 ans, ce dispositif offre la possibilité d'effectuer des services et des petits travaux de proximité, au sein des équipes d'agents municipaux, et de percevoir en contrepartie une contribution financière « de poche ».

Organisé à la semaine, à raison de 5 demi-journées (3 heures, le matin ou l'après-midi), l'engagement peut permettre à chaque jeune de percevoir la somme de 15 €/jour.

Renseignements et inscriptions en mairie de Guéméné-sur-Scorff.



SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Depuis le 6 avril, un feu pédagogique a été installé sur la D 782, rue Fortune, un peu après le collège Sainte-Anne en allant vers Lignol. Le principe est simple : le feu comportemental est un système pédagogique destiné à sensibiliser les conducteurs trop pressés. Il est muni d'un radar qui scrute les vitesses des automobilistes et motocyclistes qui arrivent à proximité. Le feu reste vert pour ceux qui ont respectés la limitation de vitesse maximale autorisée et passe au rouge pour ceux la dépassant, les obligeant à s'arrêter. Il devrait être enlevé début juin.

Déjections canines

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines de son animal sur tout ou partie du domaine public communal.

Les déjections de nos chiens, bien qu'ils soient adorables, posent de véritables problèmes : dégradations du cadre de vie ; souillures des espaces publics ; prolifération des microbes ; risques de chute ; coût important du nettoyage des zones souillées via l'intervention d'agents de propreté, motocrottes, balayeuses, etc.

Rappelons qu'à Guémené des distributeurs de sacs à crottes sont disposés à plusieurs endroits de la ville.



Dégâts occasionnés par le champignon à pourriture cubique
Source Anah – Prévention et lutte contre les mérules dans l'habitat - 2006

Infestation par la mэрule Déclarer le foyer en mairie

Dispositif de lutte contre la mэрule - article 76 de la loi Alur du 24 mars 2014



La mэрule pleureuse: *serpula lacrymans*
Source Anah – prévention et lutte contre les mэрules dans l'habitat - 2006

VILLES ET VILLAGES FLEURIS

La labellisation « Villes et Villages Fleuris » s'effectue à différents niveaux :

Les communes souhaitant intégrer le label s'inscrivent auprès de leur département.

Les départements sélectionnent et accompagnent les communes susceptibles d'intégrer le label.

Les régions attribuent les trois premiers échelons du label (1^{er}, 2^e et 3^e Fleur) et sélectionnent les communes susceptibles d'être labellisées « 4 Fleurs ».

Le **CNVVF** (Comité National des Villes et Villages Fleuris) attribue la 4^e Fleur et coordonne le processus global de labellisation ainsi que les différentes distinctions : Trophée « Fleur d'Or », label « Département Fleuri », Prix de l'attractivité touristique, Prix de l'arbre, Prix de l'action éducative et pédagogique, Prix de la mise en valeur du patrimoine, Prix du fleurissement des jardins familiaux collectifs, Prix de la diversité végétale, Prix du jardinier.

En 2019, Guémené obtenait le label « 2 pétales »

Un nouveau dossier sera déposé fin mai et la visite des membres du jury est prévue courant juillet.

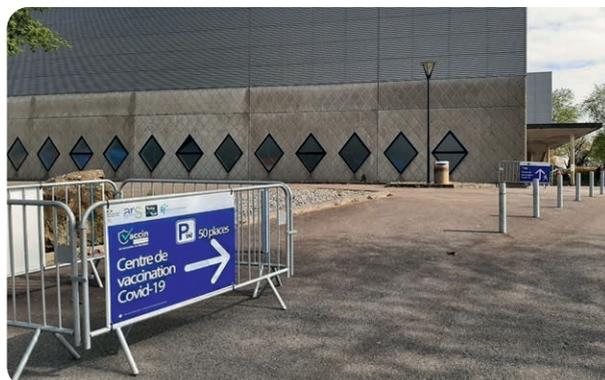
Espérons que le travail quotidien des services techniques et l'effort des guémenoïis à embellir la ville sera récompensé.



Vaccination de la population guéménoise

Depuis mars 2020 et les premières annonces de veille sanitaire contre la propagation de la maladie Covid-19, les questions de l'immunité collective et de la vaccination ont été au cœur des efforts des pouvoirs publics. Avec les succès de la recherche, plusieurs vaccins ont été mis au point, et l'année 2021 a débuté avec l'engagement d'une campagne vaccinale de grande ampleur, selon un calendrier et des publics prioritaires définis conformément aux directives nationales.

La municipalité de Guéméné-sur-Scorff a élaboré une méthode de travail, en lien avec le Centre Hospitalier de Kério-Pontivy pour des objectifs clairement affichés : faciliter les démarches, l'acheminement, la prise en charge et permettre à la population guéménoise d'accéder facilement à la vaccination contre le Covid-19.



Ainsi, dès le 25 janvier 2021, la mairie a acheminé sur les créneaux accordés, au moyen des 2 minibus du CCAS, les personnes volontaires, sans autre formalité. Successivement :

- Les personnes âgées de plus de 75 ans, les résident.e.s de Clair Logis
- Les personnes âgées de plus de 70 ans
- Les personnes de plus de 60 ans, certaines personnes prioritaires et certains agents communaux (services scolaire et périscolaire)
- Actuellement, outre les publics précédemment cités, une attention est portée aux futurs personnes (élu.e.s ; agents communaux) associées aux scrutins électoraux des 20 et 27 juin 2021.

Une formidable mobilisation et une responsabilité de chacun qui peuvent tenir en quelques chiffres :

- 32 transports collectifs vers le centre de vaccination, avec des conducteurs bénévoles,
- Près de 200 personnes vaccinées, et ravies de cette initiative.

L'initiative a servi d'exemple pour quelques communes voisines et l'opération se poursuit.

En parallèle, on convient d'y ajouter la vaccination des professionnels de santé, les personnes prioritaires vaccinées dans leurs établissements hospitaliers, sociaux et médicaux sociaux ainsi que les personnes qui ont procédé aux démarches vaccinales par leurs propres moyens.

Une majorité de la population guéménoise est vaccinée contre le Covid-19.

La vaccination POUR LE GRAND PUBLIC

* Liste et modalités sur solidarites-sante.gouv.fr/vaccin-covid-19

Mon âge	Ma situation	Janssen ou AstraZeneca	Moderna	Pfizer-BioNTech
0 à 15 ans inclus		Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner		
16 à 17 ans inclus	Je n'ai pas de problème de santé	Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner		
	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19*			<ul style="list-style-type: none"> Centre de vaccination Mon lieu de soin
18 à 54 ans inclus	Quelle que soit ma situation		<ul style="list-style-type: none"> Mon lieu de soin Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) Médecin du travail Pharmacie Centre de vaccination (2^{ème} dose uniquement) 	<ul style="list-style-type: none"> Centre de vaccination Mon lieu de soin
	Quelle que soit ma situation	<ul style="list-style-type: none"> Mon lieu de soin Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) Médecin du travail Pharmacie Cabinet infirmier ou sage-femme A domicile 	<ul style="list-style-type: none"> Mon lieu de soin Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) Médecin du travail Pharmacie Centre de vaccination (2^{ème} dose uniquement) 	<ul style="list-style-type: none"> Centre de vaccination Mon lieu de soin
55 ans et plus	Quelle que soit ma situation	<ul style="list-style-type: none"> Mon lieu de soin Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) Médecin du travail Pharmacie Cabinet infirmier ou sage-femme A domicile 	<ul style="list-style-type: none"> Mon lieu de soin Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) Médecin du travail Pharmacie Centre de vaccination (2^{ème} dose uniquement) 	<ul style="list-style-type: none"> Centre de vaccination Mon lieu de soin

N.B. :

- Les personnes (de 16 ans et plus) ayant déjà eu la Covid-19 ne reçoivent qu'une seule injection, sur la base d'un justificatif (test PCR ou test antigénique ou résultat de sérologie positif de plus de 3 mois).
- La vaccination des femmes enceintes est recommandée à partir du 2^{ème} trimestre.
- Les proches (de 16 ans et plus) d'une personne sévèrement immunodéprimée (résidant au même domicile ou apportant une aide quotidienne) sont éligibles à la vaccination, sur la base d'un certificat médical du médecin traitant de la personne immunodéprimée et selon les modalités d'administration des différents vaccins.

Pour connaître la liste des situations particulières et toutes les modalités de vaccination, rendez-vous sur : www.solidarites-sante.gouv.fr/publics-prioritaires-vaccin-covid-19

version: avril 2021

N'oublions pour autant ...

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES

- Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique**
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir**
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter**
- Éviter de se toucher le visage**
- Respecter une distance d'au moins deux mètres avec les autres**
- Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades**
- Portez un masque chirurgical ou en tissu de catégorie 1 quand la distance de deux mètres ne peut pas être respectée**
- Limiter au maximum ses contacts sociaux (6 maximum)**
- Aérer les pièces le plus souvent possible, au minimum quelques minutes toutes les heures**
- Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)**

Médiathèque

Début janvier, le RPAM (Relais Parents Assistantes Maternelles), mis en place par Roi Morvan Communauté depuis 2009 pour faciliter la mise en relation des parents et des assistantes maternelles du territoire, a organisé une sortie à la médiathèque.

Une dizaine d'enfants accompagnés de leurs nounous a été reçue par Sylvaine qui a proposé de nombreux livres permettant aux petits lecteurs de demain de se familiariser avec le monde de la lecture, d'être accompagnés dans leur développement global (langagier, cognitif, social, affectif...) tout en écoutant des histoires ou jouant avec des livres adaptés à leur jeune âge.



Exposition

En 2050, il y aura environ 3 milliards d'habitants de plus sur la terre ? Comment consommer, produire sa propre énergie tout en enravant le changement climatique. Telle est la problématique à laquelle les élèves de 4^e du collège Emile Mazé ont été confrontés.

Afin de les éclairer sur ces problèmes parfois obscurs et souvent complexe, 99 solutions leur ont été présentées par Céline Wiechert, lors de l'exposition « 2050 » à la salle polyvalente, le lundi 10 mai.

Ils ont été informés et sensibilisés aux évolutions des modes de consommation qui interviendront d'ici à 2050 dans les domaines des mobilités, de la consommation et de la production d'énergie, de l'habitat... Grâce aux panneaux fournis par Morbihan Energies, et aux commentaires avisés, le but était de leur donner conscience que ce sont eux les acteurs de ces nouvelles énergies qui impacteront notre avenir.

Résidence autonomie

Une fois par mois les résidents de Clair Logis reçoivent Sylvaine à la résidence autonomie afin de discuter autour d'un livre.

Les sujets sont très divers ; l'actualité, la vie autrefois, le tour de France, les légendes bretonnes, l'éducation des enfants de nos jours...

D'ailleurs, sur ce dernier point, les séniors étaient plein de bons conseils pour les générations futures et ont mis l'accent sur l'importance de bien travailler à l'école pour pouvoir choisir un bon métier, en précisant qu'un bon métier n'est pas forcément un métier qui permet de gagner beaucoup d'argent, mais un métier qui plaît.

Ces causeries, organisées dans le hall de la résidence permettent un échange convivial ouvert à tous, mêlant moments sérieux et rigolades.

A la question : « Aimeriez-vous participer à des animations sous la halle dans le jardin intergénérationnel ? » ; voici les idées et propositions émises : Avec des personnes extérieures à la résidence, enfants ou adultes organiser des rencontres autour de la boule, la belotte, le breton,



la photographie en vue d'une exposition, la musique, le dessin et les histoires et légendes.

Avis aux amateurs : enseignants, associations...

PERMANENCE WIMOOV

Les problèmes de mobilités constituent souvent un frein à l'emploi. La plateforme Wimoov s'installe sur le territoire de Roi Morvan Communauté, et notamment, à Guéméné-sur-Scorff, pour développer des solutions de transport et de déplacement, solidaires et innovantes et accompagner pour l'obtention des permis de conduire.

Les permanences pour le public sont assurées par Madame Laura Perhirin, conseillère en mobilité, et se tiennent à la maison France Services.



Les agents ont du talent

Kévin Le Dévéhat, agent technique au service de la ville de Guémené a exposé au café pointu pendant le week-end de Pâques. La situation sanitaire a écourté l'exposition.

Ceux et celles qui n'ont pas eu le temps de rencontrer Red, un de ses petits personnages fétiches, vont pouvoir y remédier : l'exposition ouvre à nouveau ses portes au mois de juillet.

Vous pourrez y admirer ses œuvres, des toiles abstraites mais aussi des peintures plus figuratives et contemporaines, notamment sur le patrimoine guémenois.

Kévin peint depuis qu'il est tout petit et excellait en art plastique au collège. Sa créativité, étonne, surprend et enchante.



ESPACE D'EXPRESSION

La voix de l'opposition

Chers concitoyens,

C'est avec tristesse que j'annonce la démission de ma colistière, Brigitte Nicolas, du conseil municipal pour les motifs suivants :

- Parole muselée : impossible d'émettre une idée, de faire une observation, etc.
- Passivité des membres de la majorité du conseil.
- Manque de respect, de correction... envers les membres de l'opposition.
- Débats inexistant : confiscation de la parole par le maire.

En troisième position sur la liste d'opposition, Jean Méron la remplace.

Fin mars a eu lieu le vote des comptes administratifs 2020 et du budget prévisionnel 2021. Nous sommes étonnés de l'augmentation de 9 % des frais de personnel dû, entre autres, à l'augmentation de 15 % de la rémunération du maire et de ses adjoints, ainsi qu'au remplacement temporaire des 3 employés municipaux en arrêt maladie depuis fin 2019. Le niveau d'endettement de la commune reste inquiétant (comparé au nombre d'habitants, Guémené est l'une des communes les plus endettées de France). L'affirmation du maire que la dette a été réduite par rapport à 2019 est fautive : le prêt relais de 650 000 €, remboursable fin 2020, ayant été converti en un crédit sur 15 ans.

Nous avons signalé à plusieurs reprises l'état de négligence dans laquelle la commune est laissée : murets défoncés, fontaines et ruelles non réparées et non entretenues, insalubrité des rues et des toilettes publiques, bâtiments en déshérence, camping dans un état déplorable... Pas vraiment une bonne publicité pour une Petite Cité de Caractère.

Par contre, nous saluons l'installation d'un feu dit intelligent à proximité du collège, rue Mathurin-et-Fortuné (à maintes reprises, nous avons demandé que la vitesse soit contrôlée.)

Suite à l'action de Jean Méron sur la mérule, le sous-préfet doit « rencontrer le maire pour étudier avec lui la réponse à apporter à cette problématique ». Pour plus de renseignements, voir jean-meron.fr. Que ce soit la mérule, les insectes xylophages... la déclaration en mairie est obligatoire, sous peine de sanction.

Nous vous rappelons que vous pouvez prendre connaissance des débats des conseils municipaux et autres sujets relatifs à la vie communale sur le site internet du comité de surveillance : guemene.info. Nous continuerons à poser vos questions et à soumettre vos idées au conseil.

Vous pouvez nous rencontrer à l'Épicerie Centrale.

L'office de tourisme et « Les Bains de la Reine »

En cette période de pandémie, malgré les diverses fermetures de l'office de tourisme et de l'espace muséal des Bains de la Reine, les salariées n'ont pas chômé. Elles ont mis à profit ces circonstances particulières pour préparer la prochaine saison estivale.

Aussi, pour tourner le dos à la morosité de ces derniers mois, l'habituel programme d'animation s'enrichit de visites supplémentaires et de quelques nouveautés. Il s'adresse autant aux vacanciers qu'à la population locale. Chacun y trouvera son compte !

Les plus âgés pourront suivre, le mercredi durant 1h30, les traditionnelles visites guidées afin d'appréhender notre petite cité sous différents angles. Ils pourront aussi opter pour des « visites flash » d'une durée de 30 à 45 minutes, le vendredi. Ils découvriront ainsi Guémené dans le détail d'un décor, d'une rue... ou à travers l'histoire de femmes dont les ombres planent encore sur nos vieilles pierres. Les plus jeunes feront de douces pauses au pied des remparts ou à la halle du jardin intergénérationnel pour écouter de jolies histoires qui se prolongeront par des animations nature ou patrimoine mais aussi des activités manuelles. Un atelier blason est également programmé.



Tout l'été, on s'amusera en famille ou entre amis grâce à un jeu de piste à réaliser en autonomie. En résolvant les énigmes de livrets-jeu (quatre versions disponibles), les participants apprendront tout de Guémené ! Ambiance et fous rires garantis !

Ces animations se feront dans le respect des règles sanitaires qui s'imposeront cet été. Elles auront lieu en partenariat avec le personnel municipal et des bénévoles et s'ajouteront aux animations proposées par la municipalité (« les Jeudis de Guémené », concours Couleurs de Bretagne...).

Les Jeudis de Guémené

Chaque jeudi en juillet et août vers 21h, la Petite Cité de Caractère s'anime au rythme de concerts divers et variés. C'est désormais un rendez-vous incontournable, pour les touristes, les guémenois, et tous les amateurs de musique.

Cette année encore, pour la quinzième année consécutive, un beau programme est proposé au pied du grand rempart et une petite nouveauté, au jardin intergénérationnel pour la dernière date.

Pour plus de précisions concernant la programmation, consultez le supplément à l'intérieur du journal.

Vous y découvrirez également toutes les animations estivales : on ne va pas s'ennuyer à Guémené cet été !



AGENDA

23 juin : conseil syndical du SIVOM de Guémené

29 juin : conseil municipal

GUÉMÉNÉ
SUR
SCORFF

